



Collectif d'entreprises s'unissant pour soutenir la création d'aujourd'hui, Mécènes du Sud Montpellier-Sète propose de coproduire des œuvres nouvelles dans le champ de l'art contemporain.

## Conditions

Artistes ou diffuseurs peuvent candidater en justifiant d'un lien avec le territoire de l'association [Montpellier, Sète, et plus largement le bas Languedoc]. Notre interprétation se veut ouverte : en être originaire, y vivre, y développer un projet, y être venu en résidence, y avoir exposé, y avoir étudié... Le soutien est accordé pour la production d'une œuvre d'art nouvelle. Le projet devra être réalisé avant septembre 2022 et nécessiter un soutien réel de notre part pour se réaliser, ou se développer.

Le montant de la bourse allouée est à proposer par l'artiste / le diffuseur. Pour fixer le montant à demander : il faut être ambitieux, mais réaliste : par rapport au projet, à sa diffusion, aux moyens... À titre d'exemples, ces trois dernières années, nous avons distribué des bourses allant de 1000 à 12000 euros, avec une moyenne autour de 5000 euros.

## Pour quel engagement de notre part ?

Mécènes du Sud est accompagné par des personnalités du monde de l'art pour la sélection des projets lauréats. À Montpellier-Sète, les dossiers déposés auront la chance d'être consultés par : Cédric Fauq [commissaire d'exposition], Frédéric de Goldschmidt [collectionneur], Géraldine Gourbe [philosophe et historienne de l'art], Pieter Meijer [collectionneur] et Anita Molinero [artiste].

Une fois validé par ce comité, le soutien financier est doublé d'un suivi logistique et relationnel voulu sur le long terme.

## Contenu des dossiers de candidature

Envoi des dossiers par mail avant le 11 juillet 2020 à [montpellier.sete@mecenesdusud.fr](mailto:montpellier.sete@mecenesdusud.fr) indiquant :



en "objet" la mention "Candidature" ainsi que le nom de l'artiste ou de l'événement, les coordonnées du postulant dans le corps du mail.

En pièces jointes :

- Description du projet (maximum 5 pages de textes, croquis, images..., format PDF ou présentation vidéo n'excédant pas 3 min),
- Dossier artistique général de l'artiste (format PDF), dans le cas d'une demande individuelle,
- Ses coordonnées complètes (adresse postale et mail, numéro de portable, date de naissance)
- Lien vers le site internet de(s) l'artiste(s), et/ou les réseaux sociaux sur lesquels il(s) présent(ent) leurs travaux
- Biographie narrative de l'artiste intégrant ses axes de recherche,
- Présentation de la structure partenaire le cas échéant (1 page maximum format PDF),
- Budget prévisionnel du projet (format PDF) **CONTENANT IMPERATIVEMENT DEUX ASPECTS, LES DEPENSES ENVISAGEES ET LES RECETTES.** Dans cette deuxième partie, merci d'indiquer le montant de l'aide demandée à Mécènes du sud Montpellier-Sète.
- édition(s), contenu(s) multimédia(s) qui pourraient illustrer le parcours et le projet (si jugé nécessaires ; non obligatoires).

Date limite de réception des projets : 11 juillet 2020

Compte-tenu de l'afflux important de dossiers, les demandes incomplètes, ou qui ne rentrent pas dans le champ d'intervention de Mécènes du Sud, ne seront pas nécessairement traitées. Un accusé de réception personnalisé est adressé en retour par mail. Une fois le dossier reçu, des éléments imprimés pourront vous être demandés. La réponse du comité artistique sera transmise en septembre 2020.